



**Contre la fracture numérique... pour un vrai haut-débit, à un prix équitable.**

Rouécourt, le 7 octobre 2009

Monsieur le Directeur  
de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services,

Ayant eu connaissance, tardivement, d'un projet de « Labellisation haut-débit universel », nous avons l'honneur de vous faire part des remarques suivantes.

Si le plan « France Numérique 2012 » fait de **l'accès de tous au haut débit** un objectif prioritaire et qu'un label peut concrétiser cet objectif, nous y sommes favorables. Néanmoins, les **limitations** de débit et de volumes transférés retenus par ce label, ne permettent pas, compte tenu du contenu de la plupart des sites actuels, un **minimum** de navigation acceptable.

Ces limitations reviennent à valider, comme définitivement acceptables, des connexions "haut-débit" de 512 kbit/s et une limite de 2 Go de données téléchargées sur un mois, pour un prix de 35 €.

En clair, les communes dans les zones blanches seraient condamnées à ne **jamais** pouvoir évoluer vers le haut débit, encore moins le très haut débit, réservé aux métropoles, préfectures et peut-être sous-préfectures.

**Ailleurs, rien, le silence.**

Oublié l'accès à l'information, à la culture, aux administrations, tous éléments inscrits dans la Constitution Française...

Fini le lien social avec les personnes âgées, handicapées ou isolées. Terminé le fonctionnement des PME en zone rurale ou peu dense.

Enterrées les exploitations agricoles soumises à des contrôles des cultures par satellite interposé et dont les données ne pourront être reçues et traitées par les exploitants.

De plus, les accès à la télévision et au téléphone, acquis dans la plupart des forfaits ADSL à 29,90 €, sont **oubliés**.

Nous considérons qu'à terme des débits de 8 à 10 Mb/s, voire plus, seront disponibles pour 90 à 95 % de la population qui auront accès à la fibre optique, et ce sans limitation de volumes transférés. **Nous ne pouvons pas accepter** que 5 à 10 % de citoyens soient condamnés par ce label à subir une telle fracture numérique.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'association « Collectif @dsl Haute-Marne »,

Le Président, Philippe Adang